



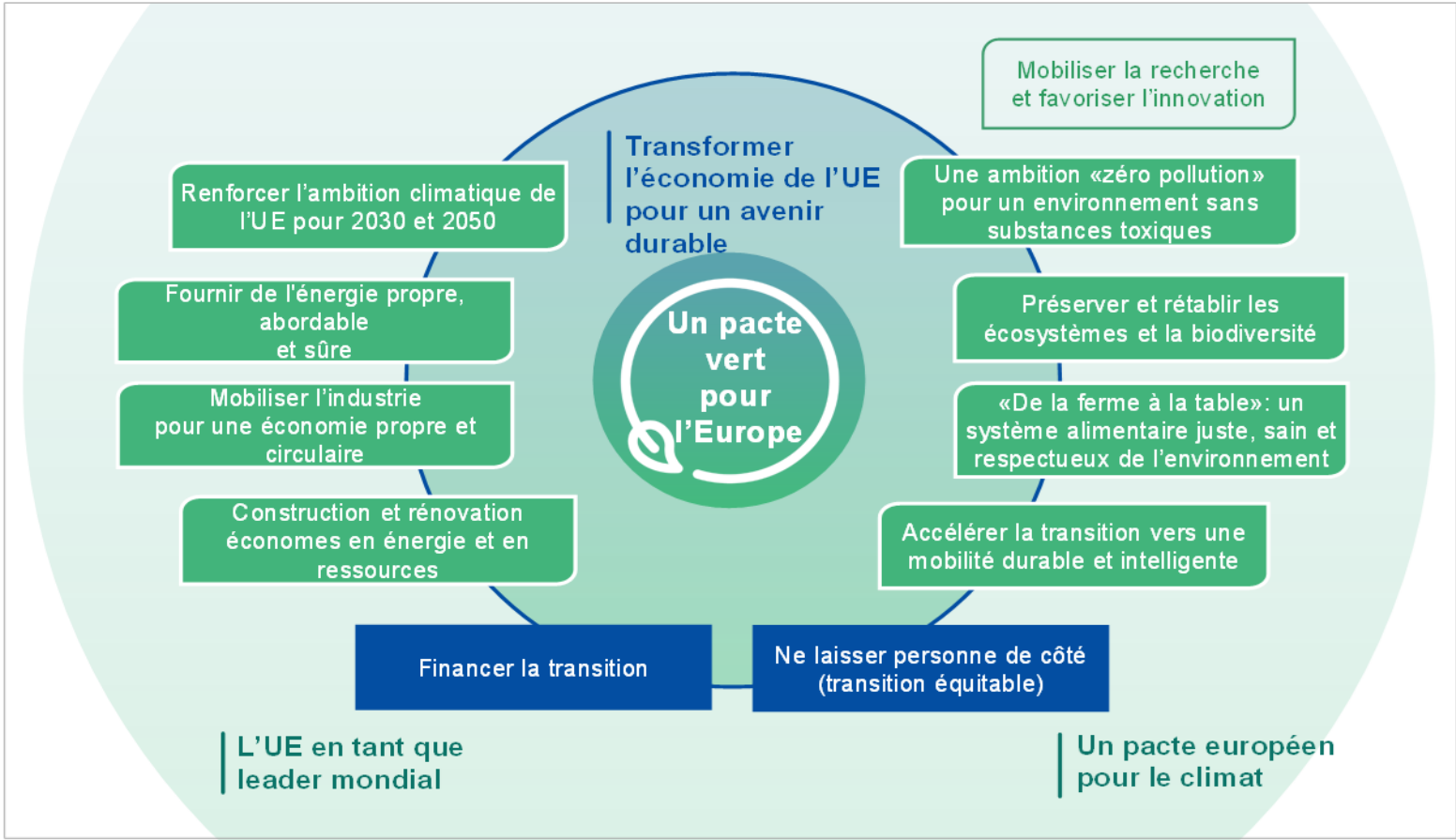
Fonds pour une Transition Juste Annexe D au Rapport Pays France 2020

Premier pilier du Mécanisme pour une Transition Juste

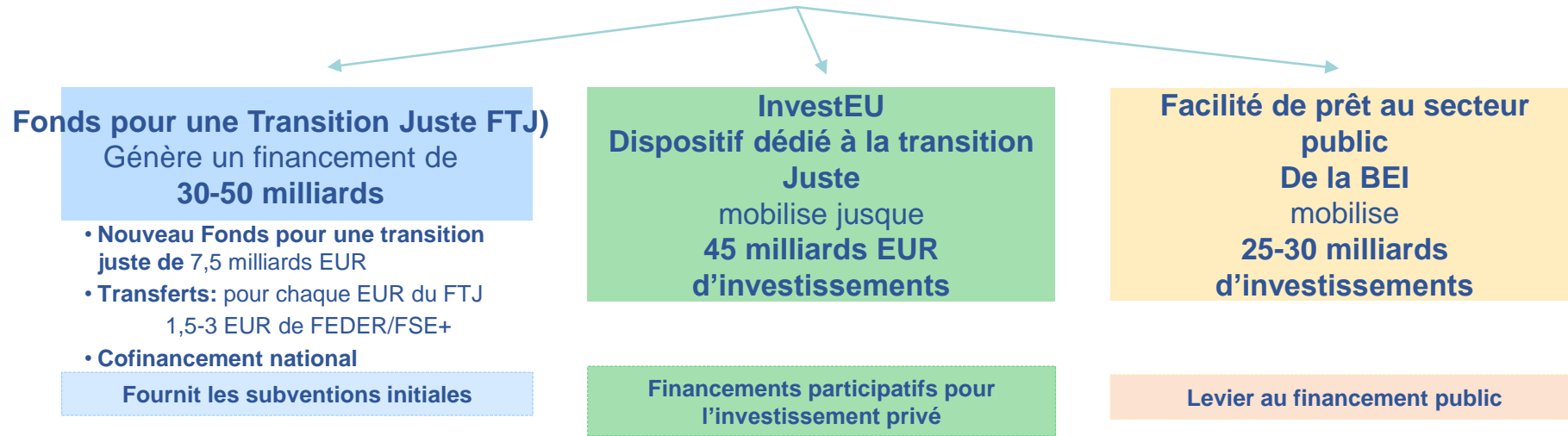
Présentation du Rapport Pays France

Paris, 27 février 2020

Un Pacte vert pour l'Europe



Mécanisme pour une Transition Juste (MTJ)
Au moins **100 milliards EUR d'investissements**
Pour soutenir et financer les régions les plus exposées aux défis de la transition dans tous les Etats membres

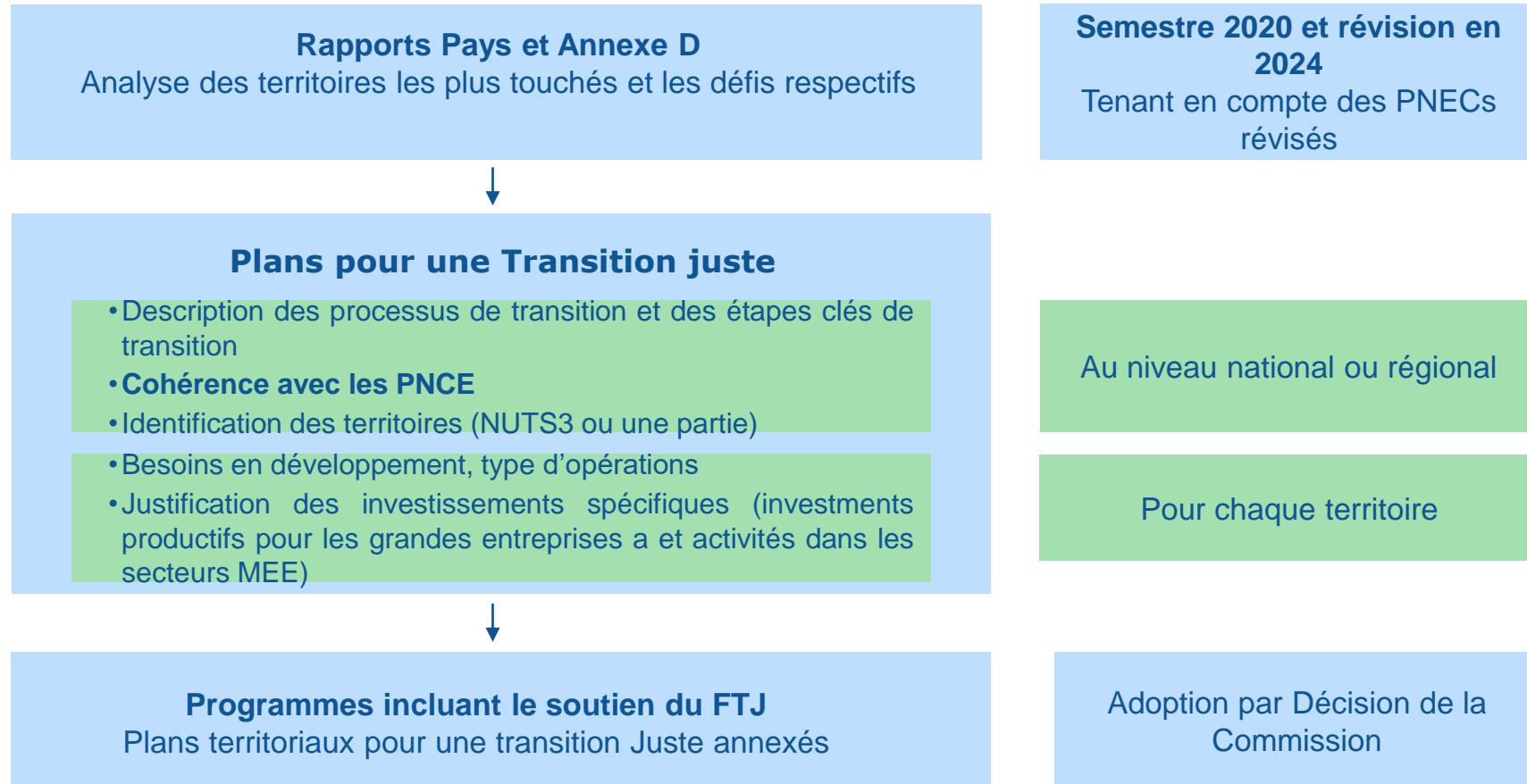


- Adoption des plans pour une transition juste donnent accès aux trois piliers
- Les investissements dans les piliers 2 et 3 du MTJ doivent bénéficier aux territoires identifiés dans les plans pour une Transition Juste adoptés par la Commission – mais pas nécessairement mis en oeuvre dans ces territoires
- Champ d'éligibilité plus large dans les piliers 2 et 3

Plans pour une Transition Juste, relatifs à chaque territoire identifié comme étant le plus touché par la transition climatique

Conseil et assistance technique
Adaptation des aides d'Etat

Conditionnalité stratégique et programmation



Au cas où les étapes de transition ne sont pas mises en place:

- Programmes sont modifiés y compris lors de la révision à mi-parcours
- Corrections financières peuvent être appliquées à la clôture

Champ d'intervention

Focus plus accentué que les autres programmes de la cohésion, sur :

- Diversification économique et reconversion
- Requalification des travailleurs et aide à la recherche d'un emploi
- Soutien à la transition climatique et à la durabilité environnementale y compris l'économie circulaire

Champ de l'éligibilité cohérent avec la proposition réglementaire pour le FEDER

- Sont exclus du soutien : production, processing, distribution, stockage ou combustion de combustibles fossiles

Éligibilité supplémentaire limitée – à justifier dans les plans territoriaux pour une Transition Juste

- Investissements productifs dans les grandes entreprises, si justifiés par la nécessité de compenser des pertes d'emplois
- Investissements de réduction des émissions de GES en provenance des activités EQE: si nécessaire à la préservation d'emplois

Chaque opération doit contribuer à la mise en oeuvre des plans pour une Transition Juste

Capacité totale de financement

Ressources du Fonds pour une Transition Juste : 7,5 milliards EUR

- En complément et en sus de la proposition de CFP de la Commission 2018
- Chapitre 3 (Ressources naturelles et environnement)

Implique transferts obligatoires de fonds provenant du FEDER et/ou du FSE+

- Au moins 1,5 fois et maximum 3 fois l'allocation du FTJ
- Transferts ne peuvent pas excéder 20% des allocations nationales du FEDER ou du FSE+
- Selon les plans pour une Transition Juste et en faveur des investissements qui y sont prévus
- Règles du FTJ s'appliquent aux montants transférés

Cofinancement national

- Taux de cofinancement de la politique de cohésion s'appliquent

Capacité totale de financement entre 30 et 50 milliards EUR

Plans pour une Transition Juste

- Conformes aux processus de transition nationaux – cohérents avec les Plans nationaux Energie et Climat
 - Etapes clés de transition (par exemple la fermeture de mines de charbon)
- Identification des territoires:
 - Les plus durement touchés par la transition – pertes d'emplois et besoins en transformation
 - Niveau NUTS 3 ou une partie – granulométrie et concentration des ressources
- Défis de la Transition – besoins en développement et objectifs d'ici 2030
- Contribution du soutien du FTJ pour réduire les coûts de la transition
- Mécanismes de gouvernance y compris le partenariat
- Cohérence avec d'autres stratégies – en particulier les stratégies de spécialisation intelligentes
- Synergies / complémentarités avec d'autres programmes de UE, y compris les piliers 2 et 3 du MTJ
- Lorsque pertinent, justification du soutien aux investissements productifs dans les grandes entreprises / investissements pour réduire les émissions des GES résultant des activités EQE
- Révision lorsque nécessaire; si suite à une révision des PNEC : lors de l'examen à mi-parcours
- Assistance technique – plans et projets

Méthode d'allocation

La méthode intègre les défis de la transition et leurs impacts

- Emissions de GES des installations industrielles dans les régions à haute intensité en Carbone
- Emploi dans les industries dans les régions à haute intensité en Carbone

Corrections appliquées: équité et efficacité

- *Ecrétage garantit une distribution juste et un soutien pertinent*
 - Allocation nationale ne dépasse pas 2 milliards EUR
 - Intensité d'aide (sur toute la période) au moins égale à 6 EUR
- *Corrections liées au RNB/hab : assure une concentration appropriée des ressources en faveur des Etats membres les moins développés*

Etablie sur base des dernières données statistiques disponibles

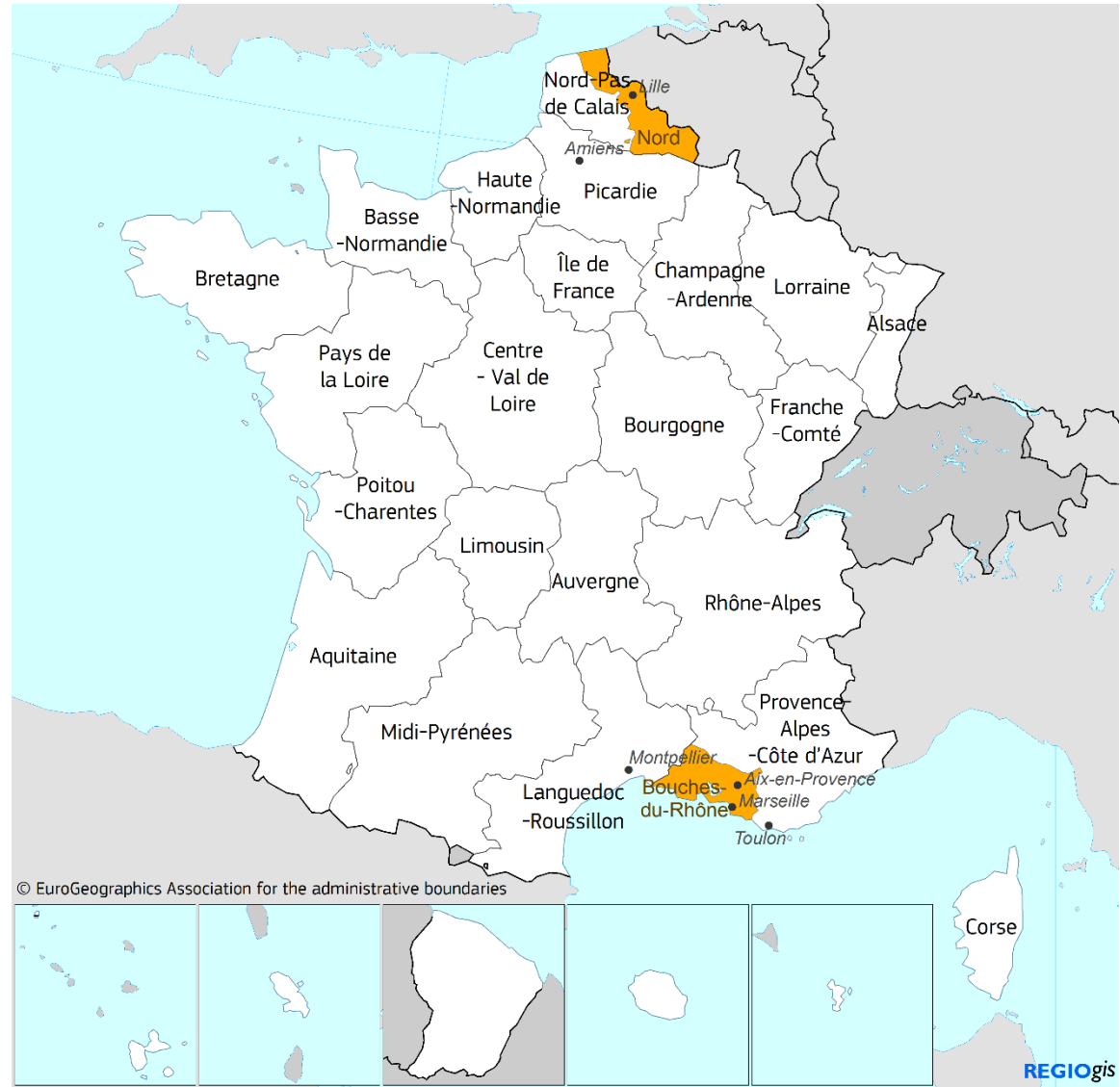
- *Méthodologie détaillée à Annexe I de la proposition de FTJ*

Fonds pour une Transition Juste - France

Part de la France dans le FTJ	Intensité d'aide par habitant (période entière)	Allocation (MEUR)	Ressources du FTJ mobilisées (MEUR)	MTJ tous piliers y compris le FTJ (MEUR)
5,4%	6	402	1830-1920	5807

Intensités en Carbone des principales régions NUTS 3

	Région NUTS 3	Intensité Carbone de la région (NUTS3)	
1	Bouches-du-Rhône	2438	1
2	La Réunion	2288	
3	Nord	2013	2
4	Guadeloupe	1652	
5	Seine Maritime	1447	3
6	Corse Sud	1438	
7	Martinique	1402	
8	Meurthe-et-Moselle	1371	4
9	Haute Corse	1078	



Merci pour votre attention